

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/098/4.4

Feuillet n° 111

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert de Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 22 juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Élodie REBEYROL donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Daniel BARIL donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Edmond Claude DELPY, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir Frédéric GAUTHIER, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Maud Manière, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE.

OBJET : Candidature au financement du Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » dans le cadre de France Relance

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, dans le cadre du Plan France Relance, a mis en place un Fonds destiné à la « Transformation numérique des collectivités territoriales ». Celui-ci autoriserait l'obtention d'un financement à hauteur de 100 % de la part de l'État, et ce, pendant 2 ans, pour la mise en œuvre de l'application mobile « Intramuros ». Cette application qui constitue, en effet, un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation des collectivités à l'utilisateur, permettrait ainsi à l'ensemble des 37 communes de la communauté de communes ainsi qu'à cette dernière d'informer en continu et en instantané chaque administré en permettant une diffusion efficace de l'information.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210629-DE2021098-DE
Regu le 07/07/2021

Ainsi, cette application permet aux administrés, en premier lieu, d'avoir accès aux publications à l'échelon communal et intercommunal reprenant les différents événements et actualités ainsi que les points d'intérêt du territoire et l'agenda des manifestations. En second lieu, tous les services aux administrés sont alors accessibles, tels que : annuaire, sondages, associations, établissements et transports scolaires, médiathèques, commerces, signalement d'un problème, alertes par notification, services personnalisés...

Grâce à cette application chaque administré voit les informations de son intercommunalité et de sa commune, mais également celles des communes aux alentours. Les plus petites communes sont désenclavées, et les informations du bassin de vie circulent, indépendamment des limites administratives. Elle permet, par ailleurs, d'optimiser la saisie des informations puisque l'intercommunalité, chaque mairie et les contributeurs autorisés peuvent soumettre du contenu qui sera publié après validation.

Elle répond ainsi à trois objectifs majeurs :

1. Faire connaître l'intercommunalité

Aujourd'hui encore, beaucoup d'administrés ne connaissent pas leur intercommunalité. Ils la voient parfois comme une entité administrative, un peu éloignée d'eux.

2. Répartir les compétences intercommunales et communales

Les services sont ordonnés en fonction des compétences de chacun.

3. Faire vivre l'intercommunalité dans le quotidien des citoyens

Les administrés ont un accès simple et rapide à leur intercommunalité pour de prendre connaissance de ses informations.

Le coût de l'application s'élève à 340 € H.T./ mois, soit 4 080 € H.T/ an (4 896 € T.T.C./ an). Le financement demandé à l'État pour une durée de 2 ans serait donc de 8 160 € H.T. (9 792 € T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

↓ **DÉCIDE :**

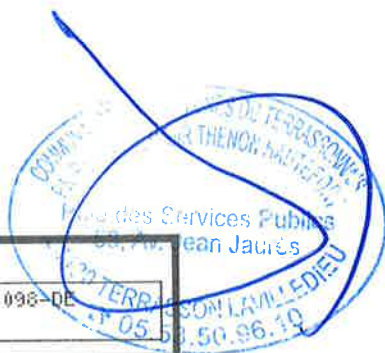
- **de faire acte de candidature** au Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » mis en œuvre par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques dans le cadre de France Relance,
- **de demander la participation au financement** auprès de l'État pour un montant de 8 160 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 01/07/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20210629-DE2021098-DE
Reçu le 07/07/2021